Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1920)

Heft: 7-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suisse des Beaux-Arts, à la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses et à d'autres associations d'artistes.

Voici le passage qui termine cette requête: «La nécessité de cultiver les Beaux-Arts dans un pays qui se respecte, est une affaire entendue, ainsi que pour les artistes le droit de pouvoir vivre du produit de leur art. Or jamais nous n'avons possédé dans notre pays un si grand nombre d'artistes richement doués et jamais la misère n'a été si grande et jamais l'indignité de notre sitation plus frappente.» Cette requête a été présentée avec une annexe intitulée «L'Art et la Confédération». L'auteur de cet essai, M. C. Liner, sait appuyer avec de très bons arguments les différentes propositions de la requête.

R. W. Huber.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

le samedi 3 juillet 1920, à Berthoud.

La séance s'ouvre à 2¼ h. par la communication faite par le vice-président Mr. Righini de l'absence de notre président central, Mr. Röthlisberger, retenu par la maladie, et qui doit être opéré le jour même de la séance.

A l'unanimité des voix, l'assemblée nomme Mr. Righini président de la séance. Puis elle procède à la constitution du bureau. Sont nommés secrétaires Hügin pour la Suisse allemande et Rivier pour la Suisse française. Sont nommés scrutateurs Blailé et Kunz. La feuille des présences est mise ensuite en circulation, les délégués la remplissent chacun à son tour, pendant que Mr. Huber lit le Rapport annuel. Ce rapport nous cite quelques chiffres intéressant, le nombre de nos membres de nos sections, etc. Il cite les membres décédés dans l'année. Comme il sera publié, il est inutile d'entrer dans les détails.

Le président reprend la parole et nous présente les comptes de l'exercice 1919 à 1920. Le solde en est réjouissant; mais, remarque Mr. Righini, il faut nous garder d'un optimisme exagéré; il y a plusieurs raisons pour que cette situation ne se reproduise pas nécessairement. Ainsi les estampes vendues ont produit fr. 2680.—, grâce à notre cercle d'amis. Celui-ci une fois salué, ne renouvelera probablement plus ses achats dans la même proportion. D'autre part, si les cotisations continuent à rentrer aussi régulièrement, ce sera, comme pour cette année, une cause de bien-être pour

L'ART SUISSE

notre situation financière. Quelques dons aussi nous font envisager la prochaine exposition avec plus de sérénité. Puis il remercie nos administrateurs et nos caissiers qui ont fait preuve d'un esprit d'économie. Suit la lecture des chiffres des dépenses, des recettes, etc.; comme ces chiffres sont publiés, il est inutile de les exposer ici. Après la lecture des comptes, les rectificateurs des comptes (Buchs et Steiner) demandent, qu'on donne décharge au caissier et qu'on le remercie pour sa bonne gestion. Mr. Steiner demande à être remplacé à la commission des vérificateurs des comptes. Cette commission est en fin de compte formée comme suit pour le prochain exercice: Gilsi et Buchs, comme vérificateurs, et Reber et Blailé comme suppléants. Des remerciements sont en suite votés à Mr. Schwarz pour son excellente manière d'établir notre compte annuel.

A propos de la cotisation, la section de Berne, par son délégué Prochaska, propose d'élargir notre secrétariat, afin de le rendre plus efficace, plus utile aux artistes. La section de Genève, par son délégué Mr. Silvestre, appuie cette proposition et engage l'assemblée à voter en principe l'étude du développement du secrétariat, puis à prier le Comité Central d'étudier la question et de présenter aux sections un plan de régéneration du secrétariat, qui permettra de fixer le montant de la cotisation. La proposition de Mr. Silvestre est votée à l'unanimité. Blailé engage encore Berne et Genève à rédiger un avant-projet confirme à leur idée et de le faire parvenir au comité central. Le montant de la cotisation pour 1921 est fixé à fr. 10.—. Quelqu'un propose encore que la cotisation soit facultative, mais la discussion de cette proposition est considérée comme inopportune actuellement.

Suit la présentation du budget pour 1921. (Voir page 105.)

L'assemblée procède ensuite au remplacement de Mr. Surbek au Comité Central qui se retire. Mr. Boss de Berne, proposé, est nommé à mains levées. Mr. Prochaska propose ensuite d'examiner la possibilité d'admettre un membre passif comme membre adjoint du Comité Central, dans le cas ou ce membre aurait des capacités d'administration ou des connaissances juridiques qui pourraient être utiles aux délibérations du comité. Après discussion entre Mr. Righini et Mr. Prochaska, il est convenu que la proposition de Mr. Prochaska sera soumise aux sections par le compterendu de la séance. Mr. Hermenjat propose que le comité fasse savoir en même temps son préavis négatif sur la question. Il insiste avec force sur

116 SCHWEIZERKUNST

le fait qu'il faut éviter à tout prix d'introduire dans notre ménage des étrangers et que ce n'est pas le moment où, demandant une transformation de la Commission fédérale des Beaux-Arts dans ce sens, de faire le contraire au comité central. La discussion est ainsi close et l'on passe à l'admission des Candidats. Tous sauf un, Isler, présenté par Genève, sont admis. Cependant l'admission des candidats présentés par le Tessin est renvoyée à demain, faute de titres suffisants. Au cours de ces délibérations la nécessité d'un contrôle sévère de la part des sections à l'égard de leurs candidats est réclamée par toute l'assemblée. Il faut de même que chaque nom présenté soit suivi des qualités et titres qui justifient réglementairement son admission.

La discussion s'engage ensuite sur la composition de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Mr. Silvestre (Genève) proteste énergiquement contre la composition actuelle de la Commission fédérale, spécialement contre le fait que le Comité Central n'est pas représenté dans son sein. La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses devrait pouvoir être renseignée automatiquement. Hermenjat prend la parole pour appuyer fortement la même proposition. «Nous devons revendiquer,» dit-il, «comme un droit la faculté de contrôler les agissements de la commission; émettre un vœu, appuyé par un vote qui serve de base à la nouvelle formation de la commission. Nous avons la responsabilité comme artistes de l'utilisation des subsides et nous n'en avons pas le contrôle; ce n'est pas admissible. Nous voulons être gouvernés par nous-mêmes et avoir six artistes à nous au sein de la commission, six artistes présentés par nous qui soient nos paires et en qui nous ayons confiance. Cette proposition est appuyée par Rivier au nom de la section vaudoise. Mr. Bocquet (Genève) cite deux exemples qui font ressortir les inconvénients de la formation actuelle de la Commission: dans deux commissions (fédérale et Gottfried Keller) le seul artiste sortant est remplacé par un laïque, etc. Mr. Mayer de Bâle cite aussi le fait qu'il n'y avait pas de peintre dans la commission qui a fait les achats de tableaux à l'Exposition de Bâle. Hermenjat rappelle qu'à Venise on l'expose contre son gré.

La section de Berne appuie le démarche de Genève et Vaud. Mr. Righini demande si nous voulons réitérer notre requête au Conseil fédéral à ce sujet, avec ou sans protestation; Mr. Rivier propose que notre requête soit renouvelé non avec une protestation, mais avec la consignation des faits

L'ART SUISSE

mentionnés plus haut, de façon à prouver ainsi que notre requête est motivée. Sur ces entrefaites Mr. Blailé nous fait savoir que, le chef du département de l'intérieur ayant laissé entendre à Mr. Röthlisberger qu'il était parfaitement convaincu de la nécessité de la représentation d'office d'un membre du Comité Central à la Commission fédérale des Beaux-Arts, le choix est porté sur Mr. Righini. Ainsi nous aurions un représentant au sein de la Commission. Les avis se partagent ici entre ceux qui sont satisfaits de cette concession et ceux qui voudraient l'acceptation intégrale de nos revendications. La proposition suivante est votée à l'unanimité: renouvellement de notre requête avec un court mémoire où seraient consignés les faits qui ont blessé les artistes et qui motivent notre requête. Puis à l'unanimité l'assemblée confirme Mr. Righini membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Mr. Righini accepte à son corps défendant. Puis le Comité Central est chargé de faire ce qu'il juge nécessaire au cas où le Conseil fédéral n'entrerait pas dans nos buts.

Mr. Righini nous donne ensuite un rapide aperçu de la situation de la Caisse de secours qui voit sa fortune augmenter. Elle est actuellement de fr. 92 992.—, grâce entre autre à un don de fr. 20 000.— de notre membre honoraire Mr. Abt, ingénieur. Fr. 8176.— de secours ont été accordés pendant le dernier exercice. Mr. Mayer demande si en cas d'accident on peut avoir recours à la caisse. Le président répond que selon lui la réponse à cette question est affirmative, mais qu'il faudrait la poser au comité de la Caisse de secours.

Un aperçu est ensuite donné sur ce qui s'est fait autour et pour la réalisation de la proposition Jeanneret. L'assemblée renonce à entendre le procès-verbal de la séance du 12 juin qui en fait foi.

L'on revient ensuite à la question des expositions à l'étranger. A l'exposition de Paris, malgré les invitations réitérées on obtenait qu'une quinzaine d'exposants. Grâce à l'intervention administrative de Mr. Junod, l'exposition d'Amérique part sous de meilleurs auspices. Une centaine d'invitations seront lancées, 25 artistes morts seront représentés et l'exposition voyagera en Amérique pendant une année.

L'on passe maintenant aux propositions individuelles.

Mr. Linck fait quatre propositions sur la question du droit de reproduction.

- 1. Que le Comité Central soit chargé de fixer certaines conditions pour des concours. Les concours restreints doivent être payés, l'exposition des projets doit être publique, le jury remettra son travail au bout de 8 jours, pour éviter toute irrégularité; le jury sera nommé par les concurrents.
- 2. Qu'un office soit créé pour la protection juridique de nos intérêts envers les éditeurs, les marchands, etc.
 - 3. Que le Comité Central élabore un tarif pour les travaux décoratifs.
- 4. Que l'on convoque des experts pour étudier la situation quant aux droits d'auteur, les états nous avoisinant ayant dénoncé les conventions existantes. La discussion s'engage très nourrie. L'on fait en général remarquer la justesse de ces propositions, mais l'énorme difficulté qu'il y a à entrer dans leur application, celle-ci créant une situation plutôt défavorable aux membres de l'association; il est cependant opportun d'augmenter le nombre de ceux qui adoptent ce point de vue, puisque son succès dépend de l'universalité de son application. L'on propose aussi (Mr. Bocquet) d'appuyer la requête faite déjà par d'autres sociétés de protéger les arts décoratifs et d'obtenir ainsi le droit d'auteur sur la revente des œuvres. En fin de compte Mr. Righini, au nom de l'assemblée, charge Mr. Linck à rédiger ses propositions et de les faire parvenir au Comité Central.

Vient ensuite une proposition de Mr. Schwyzer (Zurich) d'organiser un voyage collectif en Italie; elle est appuyée et renvoyée au Comité Central pour examen.

Mr. Stiefel propose que les délégués rendent compte à leurs sections de la façon de procéder pour l'acceptation des candidats par les sections qui sont les plus sévères, de façon à ce que toutes les sections aient une façon uniforme de procéder. Voici comme procède Zurich par exemple: Une séance est consacrée à l'examen des œuvres présentées par les candidats et le vote secret intervient; le candidat est accepté par les deux tiers des voix. Il est décidé de transmettre la proposition aux sections. Mr. Stiefel propose que le jury pour la section des arts décoratifs soit nommé suivant les mêmes procédés que ceux des autres sections; elle est adoptée.

Il est 8 heures. Une interruption d'une heure et demie pour le souper, puis la séance reprend à neuf heures et demie sur la question des transformations à opérer au Salon fédéral. Mr. Silvestre (Genève) propose que le bâtiment transportable, une fois monté à grands frais, reste pendant une année à la disposition successive des différentes sociétés. Cette proposition

L'ART SUISSE

est assez discutée, vu les difficultés de sa réalisation. Puis vient une proposition de Mr. Bocquet accueillie assez sympathiquement: il devrait y avoir alternativement un salon de peinture et sculpture, et un salon d'art décoratif; cela permettrait aux artistes de présenter avec plus de facilité des travaux pour les deux salons. Le même propose que l'on s'oppose à la vente du bâtiment transportable, disant que grâce à lui de petites villes peuvent abriter le salon. Cette dernière proposition est fortement appuyée. Puis au nom de la section de Lausanne, Mr. Hermenjat propose qu'il y ait dans le même bâtiment deux salons distincts, un suisse-allemand et l'autre suisse-romand; il démontre avec persuasion que le gâchis actuel vient de ce que tout est mélangé; il y a un caractère qui distingue l'art suisse-allemand de l'art suisse-romand; au lieu de tout piler dans un même mortier et d'en sortier la salade qu'on sait, en groupant intelligement les œuvres par race on en ferait un bouquet dans lequel chaque fleur aurait son charme et sa signification. L'initiateur de la proposition insiste fortement sur le fait que loin d'agrandir le fossé, dont lui d'ailleurs nie l'existence, cela de supprimerait; tandis que si le Comité Central ne fait rien pour mettre de l'ordre dans cette foire, Hermenjat promet une scission dans la Société.

Mr. Emmenegger de Lucerne s'oppose a cette manière de faire qu'il trouve inefficace; il reprend une idée qui avait été émise au cours de la discussion par Rivier, à savoir que pour arriver à un resultat il faut grouper les œuvres non par affinité de races, mais par affinité de tendances; il y a plus de différence, dit-il, entre une peinture académique et une peinture ultramoderne qu'elles soient toutes deux d'origine suisse allemande ou suisse française, qu'entre deux peintures de même tendance, mais de race différente. Mr. Righini s'empresse de relever la difficulté qu'il y aurait de cette manière à formuler une proposition ferme au Département. Celui-ci a compris qu'il faut un changement, c'est l'important. Le président résume en quelques propositions ce qui résulte des déliberations de l'assemblée sur cette importante question.

- 1. Deux salons, un pour les Beaux-Arts et un pour les arts décoratifs, qui seront installés à des époques différentes.
- 2. Le jury doit se montrer plus sévère à l'égard du nombre d'œuvres admises; celui-ci ne devrait pas dépasser 500.
 - 3. Les œuvres doivent être groupées par affinité de race.

Vient encore une proposition de Mr. Vibert qui estime que la Société paie trop peu pour les estampes qu'elle commande aux graveurs. Elle aurait son avantage à les mieux payer. Pour ce qui concerne le choix de ces gravures, il serait opportun que le graveur, qui prépare une estampe, puisse la soumettre au Comité Central qui choisirait ainsi dans de meilleures conditions; ces gravures pourraient aussi être choisies dans les expositions. Cette proposition est fortement appuyée; quelqu'un propose de payer l'estampe fr. 500.— au lieu de fr. 200.—; la proposition de Mr. Vibert est renvoyée au Comité Central avec recommandation.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures et demie.

Le rapporteur suisse-romand: Louis Rivier.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 4 juillet à Berthoud.

Mr. S. Righini, vice-président, ouvre la séance à 11 h. 50 en constatant avec regret que la maladie a retenu loin de nous notre président central, M. W. Röthlisberger. Celui-ci remercie l'assemblée dans un télégramme des salutations et vœux qui lui ont été adressés et fait part du bon résultat de l'opération qu'il vient de subir.

MM. Gilsi (St-Gall) et Blailé (Neuchâtel) sont priés de fonctionner comme scrutateurs.

Mr. Righini rend hommage à la mémoire de nos membres décédés dans cette année: Mr. le professeur Roelli, notre membre honoraire, qui a rendu des services précieux à notre société et à la caisse de secours; les collègues Otto Vautier, Henri Huguenin, Seb. Oesch, Antoine Schmidt, Ernst Schiess, Gustave Vollenweider, Henri A. Gsell, Fritz Hildebrand et notre membre passif Mr. le Dr. Steiger.

Il est passé à l'ordre du jour:

- 1. Le Procès-verbal de l'année précédente est adopté sans que lecture en soit demandée.
- 2. Le Rapport annuel, rédigé par l'ancien secrétaire Dr. Keiser et par le secrétaire actuel R. W. Huber, est lu en allemand et en français; il est adopté.